

Commune de GOURNAY- Indre

Procès-Verbal CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 2 février 2021 à 18h30 heures à la salle des fêtes de Gournay

Le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, se réunit en séance ordinaire à la salle des fêtes de Gournay, sous la présidence du Maire, Philippe BAZIN.

Présents : Philippe BAZIN, Bertrand SACHET, Christian MONTINTIN, Pascal CHARTIER, Fabrice LARUE, Catherine BOUHET, Corentin LAVENU, Cyril VILLEMONT, Solange DURIS, Annie FEUILLADE.

Absent-excuse : Francis CHAUMETTE.

Pouvoir : Francis CHAUMETTE donne pouvoir à Philippe BAZIN.

Secrétaire de séance : Corentin LAVENU

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2020 :**

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2020 est adopté à l'unanimité par le conseil.

- **Délibérations :**

2021-01 : Objet : Création d'un emploi permanent d'agent technique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des besoins pour le service technique.

Les précédentes années, un agent saisonnier venait pour 20 h par semaine pendant 6 mois au maximum.

Il serait nécessaire d'accroître et de pérenniser ce besoin en employant un agent sur l'année à 13 h hebdomadaire .

Vu la loi n°84-853 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2007-913 du 15 Mai 2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois à temps non complet,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction publique territoriale

Vu le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C de la Fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet afin d'assurer les missions d'entretien des espaces verts et de la commune pour une durée hebdomadaire de 13 h .

à compter du 1^{er} mars 2021.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- décide, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à compter du 1^{er} mars 2021.
- Indique que les crédits nécessaires seront prévus au Budget de la Commune,
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

2021-02 : Objet : Libération de la caution du restaurant de l'Auzon

Monsieur le Maire confirme qu'après le décès de monsieur Moulin, la caution du restaurant n'a pas été rendue.

En effet, un bail et un état des lieux avait été signés à l'époque avec un plein de gaz fait par la commune.

Madame Moulin Isabelle nous avait signé un état des lieux sortant qui indiquait que la cuve était vide.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Décide, à l'unanimité, de libérer la caution et de l'intégrer au budget de la commune qui depuis a refait le plein de la cuve,

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision auprès de la trésorerie.

2021-03 : Objet : Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Lors d'un précédent conseil municipal, vous avez été amené à délibérer sur l'autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour 2021 dans la limite de 25% des crédits inscrits à la section d'investissement de l'année 2020.

Il a été demandé par la sous-préfecture de préciser cette délibération à l'aide d'un tableau ci-dessous :

Article	Prévu	Mandaté	RAR	Montant à prendre en compte	Crédit ouvert au titre de l'article
21	829 456.00	67 729.77	626 017.36	693 747.13	173 436.78
23	0	0	0	0	0
27	200 000.00	0	0	200 000.00	50 000.00
			Total	693 747.13	223 436.78

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des 25% suivant le tableau ci-dessus.

2021-04 : Objet : Devis de l'entreprise COLLAS

Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise COLLAS :

- Pour la création d'une terrasse de 100m² au restaurant,
- Pour la création d'un parking V.L. rue de la Chapelle,
- Pour la réalisation d'un parking rue du moulin.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Valide les devis et autorise le Maire à signer ceux-ci.

2021-05 : Objet : Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les meublés de tourisme dans le cadre de la revitalisation rurale :

Monsieur le Maire lit le courrier de propriétaires de meublés sur la commune et les textes de lois qui s'y rapportent.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Valide l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les meublés de tourisme dans le cadre de la revitalisation rurale.

2021-06 : Objet : Dépôt de pain :

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Brionnaud de la société LE DISTRIB pour installer une boîte à pain 24/24 dans la commune. Une proposition de location pour 1 an à 350,00€ HT par mois est faite, le boulanger de Bouesse fournira le pain.

Monsieur le Maire propose que deux mois soient offerts au boulanger et ensuite pour le reste du contrat un 50/50 entre la commune et le boulanger.

Une dalle va être réalisée et un compteur E.D.F. sera installé.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- opte pour un essai en location pour 1 an,
- autorise le Maire à signer le contrat de location,
- engage les travaux pour la bonne installation de l'appareil.

Et établira et signera la convention entre la commune et la boulangerie de Monsieur Renaut.

2021-07 : Objet : Demande de subvention DETR : Vidéosurveillance

Monsieur le Maire a présenté lors du dernier conseil les devis d'E.T.B. ALARME pour une surveillance :

- Du bourg (2 caméras sur le devant de la mairie) 1 900.00 € HT,
- Du ralentisseur 1 500.00 € HT,
- De l'espace numérique et de la salle des fêtes 1 900.00 € HT.
-

Les images sont la propriété de la commune qui peut les mettre à la disposition de la gendarmerie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal conscient de l'intérêt de cette opération décide :

- De valider la demande d'installation de Vidéosurveillance pour un montant de 5340.00 € HT,
- De demander à Monsieur Le Maire de solliciter une subvention au titre de la DETR 2021 à hauteur de 40% du montant HT soit 2136.00 €,
- D'autoriser le Maire à faire les démarches nécessaires pour l'obtention de cette subvention,
- D'approuver le plan suivant :

Coût total de l'opération	Subvention DETR 40%	Subvention département 40%	Auto financement
5340.00€	2136.00€	2136.00€	1068.00€

2021-08 : Objet : Demande de subvention DETR : Débroussailleuse

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du besoin d'une tondeuse débroussailleuse 4 roues motrices pour entretenir les nombreux chemins creux de la commune.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Le Conseil Municipal conscient de l'intérêt de cette opération décide :

- De valider le besoin d'une tondeuse débroussailleuse,
- De demander à Monsieur le Maire de solliciter une subvention au titre de la DETR 2021 à hauteur de 20% du montant HT soit 2261.33 €,
- D'autoriser le Maire à faire les démarches nécessaires pour l'obtention de cette subvention,
- D'approuver le plan suivant :

Coût total de l'opération	Subvention DETR 20%	Subvention FAR	Auto financement
11 306.67€	2 261.33€	4600.00€	4445.34€

2021-09 : Objet : désignation du représentant de la commune au sein de la société GOURNAY PV

Dans sa délibération n°2019-53 du 27 septembre 2019, le conseil municipal autorisait la commune à prendre une participation au capital social de la société GOURNAY PV à hauteur de 21% du capital, et donnait tous pouvoirs au Maire pour négocier, obtenir des informations et mandater tous conseils en vue de l'établissement des actes.

Changement de conseil municipal oblige, la désignation du représentant de la commune au sein de la société GOURNAY PV est à nouveau nécessaire au regard du pacte d'associé et de son article 6-1.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Désigne Monsieur le Maire Philippe BAZIN comme représentant au sein de la société Gournay PV,

- L'autorise à prendre les décisions concernant ce projet et à signer les documents.

2021-10 : Objet : Le restaurant

Monsieur le maire et les Adjoints ont rencontré un éventuel repreneur, il a préparé un projet qui est présenté au conseil municipal.

Conscient de l'intérêt que représente la réouverture du restaurant pour la dynamique du village, le conseil municipal, après en avoir discuté, décide à l'unanimité :

- De proposer au repreneur, trois mois de loyer à 450.00€ offerts soit 1350.00€,
- De prendre en charge la publicité concernant la réouverture du restaurant,
- De fournir les matières premières nécessaires à l'élaboration du menu d'inauguration.

Certaines chaises sont très endommagées et doivent être ou rempaillées ou remplacées, une caisse enregistreuse doit être installée, et des tables et chaises pour la nouvelle terrasse doivent être achetées.

Le conseil municipal charge monsieur le Maire de faire les demandes de devis pour ces fournitures et d'établir un contrat bail précaire de 15 mois avec le restaurateur qui commencera, selon le contexte économique, normalement en juillet 2021.

Devis Priant

Monsieur le Maire présente le devis et les visuels de l'entreprise PRIANT, le terrain à aménager se trouve dans le prolongement du City Park, il est actuellement uniquement en herbe que les agents tondent régulièrement.

Le Conseil municipal est amené à réfléchir sur l'aménagement de ce site.

Le budget :

Le budget est en préparation, Monsieur le maire donne les grandes lignes d'investissement pour l'année 2021.

Les achats de terrain, de maisons, de la tondeuse débroussailleuse, du système de vidéo protection...

Des devis du fournisseur Cerig pour le cimetière et pour la DSN sont présentés au conseil.

Celui-ci valide les 2 propositions qui sont nécessaires au bon fonctionnement du service administratif.

Info sur les droits funéraires :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des dernières modifications en matière de droit funéraire.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les droits d'enregistrement sur les concessions perpétuelles sont supprimés.

La délivrance d'une concession cimetière quelque soit sa durée se fait moyennant le paiement du prix au jour de sa délivrance selon la délibération fixant les tarifs.

Il informe également celui-ci sur un courrier qui lui a été remis concernant un désistement des droits de concession à perpétuité.

Point sur le site internet :

Le site internet est pratiquement terminé, il reste une dernière réunion de finalisation de correction des petits détails.

Livraison de la vaisselle :

La vaisselle vient d'être livrée, elle va être contrôlée, nettoyée et rangée dans le local et dans des nouveaux conditionnements, un nouvel inventaire sera fait et une nouvelle organisation sera mise en place pour les futures locations.

Information sur la vaccination :

Un centre de vaccination a ouvert fin janvier à Neuvy Saint Sepulchre, la commune a mis à disposition un agent.

Avancement des travaux dans la commune :

La mairie :

Les travaux respectent les délais, il y a eu 60 cm de creuser avec une solidification et un renforcement de la structure, le raccordement avec les eaux usées est fait, l'eau potable devrait passer sous la dalle.

Les Vignaux :

Les travaux se font normalement, pour l'électricité c'est bon, les cloisons ont bien avancé, la terrasse va commencer et la porte a été déplacée. Il y avait apparemment un velux sur le toit qui n'est plus présent dans la nouvelle toiture, il faudra peut-être revoir en fin de travaux.

Logiquement, les travaux seront terminés fin février mais monsieur le maire a fait une demande de prolongation de délai auprès de l'assurance afin de prévenir de certains retards qui pourraient survenir.

Les routes :

L'entreprise T.P. Barraud-Gallien attend un meilleur temps pour terminer les travaux commencés sur les routes.

Questions diverses :

- Monsieur Villemont soulève le souci de la balayeuse achetée pour entretenir le bourg et qui ne sert pas. Le nouvel agent en place devra être formé afin de pouvoir utiliser cet outil.
- Une nouvelle bénévoles pour le C.C.A.S. se rendra avec un élu à la banque alimentaire une fois par mois.
- Le bourg va être bientôt terminé, il faudrait d'ores et déjà réfléchir à l'embellissement des hameaux.
- Une réunion est prévue jeudi 4 février à 18 h 30 pour finaliser le site internet,
- Une réunion est prévue le vendredi 26 février de 9 h à 11 h à la salle des fêtes pour le balisage des chemins de randonnée.

Prochaine réunion du conseil le : 11 mars 2021 à 19 h

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 30 .